

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-2144

présenté par

M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

I. – Il est institué, par prélèvement sur les recettes de l'État, une dotation aux collectivités confrontées à une forte augmentation des dépenses d'allocations du revenu de solidarité active.

Pour chaque collectivité bénéficiaire, cette dotation est égale à la différence, si elle est positive, entre le montant des dépenses d'allocations du revenu de solidarité active constatées dans le compte administratif de l'année N et le montant des dépenses d'allocations du revenu de solidarité active constatées dans le compte administratif de l'année N-1 majoré d'une augmentation de +5 %.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le budget alloué par les Départements, la Métropole de Lyon et la collectivité de Martinique au RSA représente 57% des dépenses d'allocations individuelles de solidarité.

Depuis 2010, ces dépenses ont fortement progressé en raison de la hausse du nombre d'allocataires. Ainsi, en 2019, les Départements ont financé plus de 40% des dépenses de RSA sur leurs fonds propres (reste à charge = 4,6 Md€).

La crise sanitaire a d'ores et déjà conduit à accroître les dépenses d'allocations du RSA. Ainsi, elles apparaissent à la fin du mois d'août 2020 en augmentation d'environ +9% par rapport à la même période 2019. L'augmentation prévisible du chômage dans les prochains mois conduira

inexorablement à l'augmentation des bénéficiaires du RSA. Il en résultera plusieurs millions d'euros de dépenses supplémentaires pour chaque département.

C'est la raison pour laquelle il est proposé, pour 2021, la prise en charge automatique par l'Etat des dépenses de RSA, dès lors qu'elles seront supérieures à 5% des dépenses de RSA de l'année 2020.